

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

SOLIDARITÉ

Maison de l'enfance

Witz Christiane

0474224533

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion Octobre 2017

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission des affaires sociales

Rapport N° AD2017-10/3.0015

OBJET : Décision Modificative n° 2 2017 du Budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance de l'Ain.

Code NE : 7.1

RESUME : La Maison Départementale de l'Enfance de l'Ain sollicite, d'une part, l'intégration de recettes supplémentaires d'un montant de 25 800 euros et, d'autre part, l'attribution de crédits supplémentaires à hauteur de 90 000 euros pour faire face à des charges de personnels imprévues.

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après une décision modificative du budget primitif 2017 de la Maison Départementale de l'Enfance de l'Ain.

1. Intégration de recettes supplémentaires réalisées

La Maison Départementale de l'Enfance de l'Ain a réalisé des recettes supplémentaires d'un montant de 25 800 euros, qu'il convient de prendre en compte en dépenses et en recettes du budget de fonctionnement de la maison de l'enfance de Bourg-en-Bresse pour faire face aux dépenses d'exploitation courante et selon la répartition suivante :

- prestations à caractère médico-social pour 6 000 euros,
- frais de transports des enfants pour 3 800 euros,
- prestations diverses pour 16 000 euros.

2. Demande de budget complémentaire

Je vous rappelle que le budget primitif a été construit avec une prévision de crédits de remplacement de 30 mois pour l'ensemble des structures de l'établissement, qui compte 130 agents.

Depuis le début de l'année 2017, la direction a dû faire face à des arrêts cumulés à hauteur de 60 mois, (non compris les arrêts maladie de moins de 8 jours et deux arrêts de plusieurs mois sur les services S.A.F.Ren) :

- 7 agents, avec des hospitalisations pour interventions chirurgicales programmées ou en urgence, pour un total d'absence de plus de 9 mois cumulés,
- 2 agents en récurrence de maladie grave, en arrêt depuis le début de l'année 2017 et qui ne pourront pas reprendre encore avant plusieurs mois,
- 1 cuisinier en accident du travail depuis 2016,
- 1 auxiliaire de puériculture présentant une incapacité physique à tout port de charge et en attente d'une intervention chirurgicale,
- 2 arrêts maladie dès le 3^{ème} mois de grossesse,
- l'hospitalisation après un grave accident d'une maîtresse de maison,
- l'arrêt depuis plus d'un an d'une auxiliaire de puériculture, victime d'un accident de la circulation sur son trajet de travail.

Le remplacement de ces agents présente un caractère impératif : en effet, il convient de considérer que la majeure partie de ces agents assure une continuité d'activité 24h/24, 365 jours par an. Cette situation implique un ratio minimal de présence de 2,75 E.T.P. par poste de travail.

Or, parmi ces longs arrêts, certains vont perdurer jusqu'à la fin de l'année 2017, ainsi :

- ***pour la maison de l'enfance de Bourg-en-Bresse :***
 - 3 veilles de nuit appartenant à la même équipe de surveillance nocturne dotée de 6 E.T.P.,
 - 1 cuisinier d'une équipe de 3 agents.
- ***pour la maison de l'enfance d'Ambérieu-en-Bugey***
 - 1 maîtresse de maison sur 3,
 - 3 professionnels éducatifs sur 15.
- ***pour la maison de l'enfance de Saint-Martin-de-Bavel :***
 - 1 éducatrice appartenant à une équipe de 8 professionnels.

La ligne budgétaire globale d'un montant initial de 59 369 € accuse fin août un dépassement de 114 273 €. Jusqu'alors, le chapitre des ressources humaines s'équilibrait encore. Toutefois, au vu des prolongations d'arrêts de travail citées plus haut, l'équilibre budgétaire ne peut plus être assuré.

En conséquence, je vous propose de voter un budget complémentaire de 90 000 € pour couvrir le remplacement des postes, dont le fonctionnement de l'établissement ne peut se passer.

Le montant nécessaire est également ajouté au budget départemental dans les crédits d'action sociale, lors de la présente session.

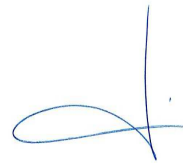
En conclusion, je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir :

- autoriser l'intégration des recettes supplémentaires de l'établissement pour un montant de 25 800 €, sur le chapitre 011 pour soutenir les dépenses d'exploitation courantes de la maison de l'enfance de Bourg-en-Bresse ;

- voter un budget supplémentaire de 90 k€ pour permettre le remplacement des postes impératifs au bon fonctionnement de l'établissement et à la sécurité des enfants accueillis.

Bourg-en-Bresse, le 9 octobre 2017

Le Président du Conseil départemental de l'Ain



Jean DEGUERRY

Cadre juridique

- Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales relative au Département, notamment ses articles L3211-1 et suivants ;

- Vu la Loi n° 2202-2 en date du 2 Janvier 2002 relative aux institutions sociales et médico-sociales ;

- Vu la loi du 5 mars 2016 rénovant la protection de l'enfance ;

- Vu la loi n°86-33 en date du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

MDEA décision modificative n° 2 fonctionnement

Maison de l'Enfance Bourg en Bresse

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6112 - prestations à caractère médico-social		6000,00
D62428 - autres transports d'usager		3800,00
D6288 - autres		16 000,00
D64151 - rémunération principale		43 740,00
D64158 - autres indemnités		6 255,00
Total fonctionnement dépenses		75 795,00
R7318 - autres produits des états (budget suppl alloué département)		49 995,00
R7318 - autres produits des états (utilisation re- cettes supplémentaires)		25 800,00
Total fonctionnement recettes		75 795,00

Maison de l'Enfance St Martin de Bavel

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D64151 - rémunération principale		11 664,00
D64158 - autres indemnités		1 675,00
Total fonctionnement dépenses		13 339,00
R7318 - autres produits des états (budget suppl alloué département)		13 339,00
Total fonctionnement recettes		13 339,00

Maison de l'Enfance Ambérieu en Bugey

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D64151 - rémunération principale		23 328,00
D64158 - autres indemnités		3 338,00
Total fonctionnement dépenses		26 666,00
R7318 - autres produits des états (budget suppl alloué département)		26 666,00
Total fonctionnement recettes		26 666,00